
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2017

OBJET : Actualisation du périmètre des bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente Juin, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH,
Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE
DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Yves MORAINÉ,
Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY,
Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ,
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA,
Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,
Maurice DI NOCERA donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Lucien LIMOUSIN donne procuration à Corinne CHABAUD,
Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA,
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET

ETAIT ABSENT :

Hélène GENTE-CEAGLIO

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / MME VÉRONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION

OBJET : Actualisation du périmètre des bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'actualiser le périmètre des agents bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires afin de permettre aux techniciens et ouvriers forestiers des domaines départementaux d'effectuer des heures supplémentaires dans la limite de 39 heures par mois afin de sécuriser l'accueil du public lors des manifestations organisées sur les sites concernés.

La dépense correspondante est imputée sur le chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée